

Saint Martin d'Hères, le 15 septembre 2016



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Affaire suivie par : Caroline BIARD
Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

Extrait des avis et délibérations
du Conseil Académique Plénier de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 13 septembre 2016

N° 001- CAC – D13.09.2016

L'an deux mil seize, le treize septembre à dix heures, le Conseil Académique de l'Université Grenoble-Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre n°018 du bâtiment IM²AG après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick LEVY.

Point à l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 17 juin 2016

Membres présents : Patrick LEVY, Lucie ALBARET, Delphine ALDEBERT MORIN, Léna ALEXANDRE, Binetou Solange BAH, Lysiane BAIS, Nedjma BENDIAB, Miguel CALIN, Catherine CANDELA, Aina CHALABAEV, Valérie CHANAL, Christine CHAUBET, Saoia COBO, Johan COLLOT, Jonas COSTAGLIOLA, Timothée COURTOIS, Erica DE VRIES, Samy DJELLIT, Quentin FERES, Mathias FERNANDEZ DIAZ, Jean-Pierre FERRE, Ali FOULADKAR, Marie-Christine FOURNY, Aurélie GAUCHET, Mélina HERENGER, Patricia LADRET, Cédric LAURENT, Anne MAITRE, Monica MASPERI, Marie MAZENOT, Alexandre MOREAU GAUDRY, Constance OUDIN, Marie José PAUGER STASIA, Damien PELLIER, Sylvie PEST, Bilel RAHALI, Stéphane REYNAUD, Pablo RICHIRO, Dominique RIEU, Michèle ROMBAUT, Nassim SALEM, Philippe SALTEL, SIMEU ABAZI Zineb, Chantal STAQUET, Andon TCHEHCMEDJIEV, Romain TINIERE, Jean Gabriel VALAY, Yves WOUTERS.

Membres représentés : Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT), Ahcene BOUMENDJEL (procuration à Christine CHAUBET), Stéphane GERRY VERRIERES (procuration à Romaine TINIERES), Bernard CARTOUX (procuration à Valérie CHANAL), Jean François POISSON (procuration à Miguel CALIN), Christian DEPRET (procuration à Mélina HERENGER), Alexandra GOURLAN (procuration à Chantal STAQUET), Françoise STANKE (procuration à Joan COLLOT), Romain LAURENT (procuration à Mathias FERNANDEZ-DIAZ), Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH (procuration à Jean Gabriel VALAY), Léo

DAL MORO (procuration à Léna ALEXANDRE), Radu BURLACU (procuration à Dominique RIEU), Khalil Mehdi (procuration à Samy DJELLIT), Christel CARLES (procuration à Saïoa COBO), Ilaria TADDEI (procuration à Nedjma BENDIAB), Jean Luc REBOUD (procuration à Yves WOUTERS), Alexis ROBIN (procuration à Nassim SALEM), Julien HINGANT (procuration à Thimotée COURTOIS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Le projet de relevé de décisions de la séance du 17 juin 2016 appelle deux demandes de modifications de la part de Mme Isabelle KRZYWKOWSKI.

M. le Président indique que ces deux modifications vont être prises en compte et intégrées dans le relevé de décisions, puis soumet le relevé de décisions aux voix.

Le Conseil Académique réuni en séance plénière approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance du Conseil Académique du 17 juin 2016.

Fait à St Martin d'Hères, le 15 septembre 2016

Le Directeur Général des Services,
Joris BENELLE



Publié le :

26/09/2016

Transmis au Rectorat le :

26/9/16.

Saint-Martin-d'Hères, le 15 septembre
2016

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Vicky SAUGRIN

Tél : 04 76 82 59 71

Mél. : daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr

**Compte-rendu du Conseil académique plénier de l'université Grenoble Alpes
Du 17 juin 2016**

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche de l'université Grenoble Alpes se sont réunis, le vendredi 17 juin 2016, en formation plénière du Conseil académique, au Bâtiment IM2AG, salle F022 situé au 60 rue de la chimie 38400 SAINT MARTIN D'HERES, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-Président Formation de l'université Grenoble Alpes.

Ordre du jour :

1-Approbation du compte-rendu des séances du Conseil Académique du 3 mars 2016 et du 13 mai 2016

2-Projet politique d'établissement

3-Contrat quinquennal et indicateurs communs

4-Questions diverses.

Assistent à la séance, en qualité de membres, à voix délibératives (situation appréciée à l'ouverture de la séance).

Membres présents : ALBARET Lucie, ARGENTO Karine, BAIS Lysiane, BENDIAB Nedjma, BURLACU Radu, CALIN Miguel, CARLES Chrystel, CHALABAEV Aina, CHARLOT Grégoire, CHAUBET Christine, CLAVIER Viviane, COBO Saïoa, COLLOT Johan, COMBE Brigitte, COSTAGLIOLA Jonas, CUVEX COMBAZ Jacky, DAL MORO Léo, DISLE Charlotte, DJELLIT Samy, FOULADKAR Ali, GERRY VERNIERES Stéphane, GOYER Francis, HÉRENGER Mélina, KRZYWKOWSKI Isabelle, LAURENT Cédric, LAURENT Romain, LEWANDOWSKI Emma, MASPERI Monica, MAZENOT Marie, PESTY Sylvie, POISSON Jean-François, ROUDET James, REYNAUD Stéphane, RICHIERO Pablo, ROMBAUT Michèle, SALEM Nassim, SIMEU Zineb, STAQUET Chantal, TADDEI Ilaria, TARBOURIECH Nicolas, TCHECHMEDJIEV Andon, VALAY Jean-Gabriel

Membres représentés : BOUDESSEUL Jordane représenté par BENDIAB Nedjma, CHANAL Valérie représentée par MASPERI Monica, DE VRIES Erica représentée par CHALABAEV Aina, DEPRET Christian représenté par DISLE Charlotte, FOURNY Marie-Christine représentée par BURLACU Radu, GRECO Federica représentée par FOULADKAR Ali, HOUSSAY HOLZSCHUCH Myriam représenté par Chantal STAQUET, LADRET Patricia représentée par SIMEU Zineb, MARECHAL Alicia représentée par RICHIRO Pablo, MATTONE Alain représenté par GOYER Francis, ODDON Marc représenté par HERENGER Mélina, PAUGER STASIA Marie-José représentée par COMBE Brigitte, RAHALI Bilel représenté par TCHECHMEDJIEV Andon, KHALIL Mehdi représenté par DAL MORO Léo, REBOUD Jean-Luc représenté par ROUDET James, RIEU Dominique représentée par CLAVIER Viviane, STANKE Françoise représentée par ARGENTO Karine, TINIERE Romain représenté par GERRY VERNIERES Stéphane, VIBERT Bertrand représenté par COLLOT Johan, WOUTERS Yves représenté par LAURENT Cédric.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Assistent à la séance, en qualité d'invités :

Madame Marie-Laure ATTAL FOUGIER, directrice du projet fusion, chargée du déploiement du projet d'administration
Monsieur Joris BENELLE, Directeur Général des Services de l'université Grenoble Alpes
Madame Lise DUMASY, Présidente de l'université Grenoble Alpes,
Madame Marjorie FRAISSE, Directrice Générale Déléguée « Appui Institutionnel et à la Stratégie ».
Monsieur MIEL Jean-Michel, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles

Le quorum est atteint. La séance débute à 9h30.

A titre d'information, Mme DUMASY explique qu'en l'absence de M. LEVY, c'est M. LESCA, vice-président de la formation et de la vie universitaire qui présidera cette séance du conseil académique plénier, conformément à l'article 34 des statuts de l'UGA. Elle précise qu'elle est présente en qualité d'invitée pour effectuer la présentation du projet politique d'établissement, ainsi que le contrat de site.

M. CHARLOT souhaite s'exprimer sur les dysfonctionnements qu'il a constatés lors de l'organisation des instances de l'UGA. Il évoque notamment la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) qui a eu lieu la veille, de 16 à 21 heures. Il estime que l'ordre du jour était trop chargé. De plus, les documents ayant été communiqués très tardivement, les membres n'ont pas pu effectuer de travail de préparation. Les débats ont donc été longs en début de séance et les votes, notamment celui portant sur le renouvellement de 120 DU et CU, traités à la fin de l'ordre du jour, ont été effectués de manière opaque, sans discussions étant donné l'heure tardive. Il souhaiterait que le délai réglementaire de transmission des documents soit respecté.

M. CALIN ajoute qu'il serait préférable de fixer et diffuser un calendrier des instances à l'avance afin d'éviter les doublons de réunions.

Mme DUMASY comprend ces réclamations, ce dysfonctionnement étant lié au processus de la fusion. En effet, étant donné le calendrier contraint, les délais sont courts pour valider des dispositifs qui seront mis en place à la rentrée 2016-2017. Il faut donc pouvoir prioriser les débats, afin de mettre en avant les discussions plus stratégiques. Elle indique qu'une réunion avec les vice-présidents et directions concernées sera organisée afin de trouver les solutions adéquates.

Mme DUMASY propose de modifier le déroulement de l'ordre du jour en procédant à la présentation du projet politique d'établissement et au contrat de site, avant l'approbation des comptes rendus du conseil académique du 3 mars 2016 et du 13 mai 2016.

1-Projet politique d'établissement

Mme DUMASY indique que le projet politique d'établissement est présenté pour information aux conseillers et qu'il ne fera donc pas l'objet d'un vote. Il s'agit d'un document qui énonce les grandes lignes du projet politique de l'UGA sur les 4 ans à venir. Ce sont les projets prioritaires de l'établissement qui seront soumis à discussion annuellement dans les différents conseils de l'UGA et inscrits dans le cadre d'un processus d'élaboration dynamique.

Contextuellement, le projet politique se construit en cohérence avec les engagements pris par l'équipe politique lors de la campagne de fin 2015. Il s'inscrit dans le cadre du projet de site qui est décrit dans le projet IDEX, et intègre le besoin de finaliser le processus de fusion. Le projet politique d'établissement ne recouvre pas la totalité des activités de l'établissement, il présente ses directions stratégiques. Ce travail important a été effectué par les équipes de direction au sens large regroupant notamment les vice-présidents et vice-présidents délégués, les chargés de missions, les cadres administratifs, coordonné par Mme ATTAL-FOUGIER, chef de projets transversaux.

Une présentation est effectuée par Mme ATTAL-FOUGIER, M. LOUVET et M. BENELLE.

A la suite de cette présentation, les débats sont ouverts avec les conseillers.

Tout d'abord, Mme KRZYWKOWSKI souhaite avoir un retour des débats qui ont eu lieu sur le sujet lors du comité technique du 16 juin 2016. Elle remarque la place importante du projet IDEX dans le projet politique de l'établissement alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune discussion ou d'approbation par les instances de l'UGA.

Concernant l'axe « renforcer les sciences humaines et sociales (SHS), développer l'interdisciplinarité », elle souhaite effectuer plusieurs remarques ;

Elle s'étonne tout d'abord de l'objectif visant à apprendre aux SHS comment fonctionnent les recrutements, mais s'interroge également à propos de la nécessité de développer une culture de contrats et de projet. En effet, le portage de projets apparaît déjà comme une activité importante pour le personnel enseignant. Cette activité est effectuée dans des conditions difficiles, sans soutien spécifique à la recherche.

En outre, elle souhaite avoir une explication plus précise sur la mise en place du chantier visant à créer une bibliométrie adaptée au SHS, dans la mesure où le Conseil National des Universités, acteur principal en la matière, n'a pas souhaité le faire.

Elle évoque ensuite l'objectif « Développer l'interdisciplinarité en Formation », plus particulièrement le chantier visant à cartographier l'existant, diagnostic et valorisation de l'offre. Mme KRZYWKOWSKI tient à rappeler que des groupes de travail pré-fusion ont été réunis à plusieurs reprises, ce qui a permis d'amorcer ce travail. Il est donc important de le prendre en compte lors de cette réflexion.

Elle ajoute que l'interdisciplinarité est difficile à mettre en œuvre en formation, et notamment face à des procédures nationales qui entrent en contradiction. En effet, le CNU est organisé de manière mono-disciplinaire, ce qui peut engendrer des obstacles dans l'évolution des carrières des personnels qui souhaitent évoluer vers une activité interdisciplinaire. La mise en place d'une section interdisciplinaire au sein de la CNU n'avait pas été concluante.

D'une manière plus générale, elle estime que l'innovation numérique est mise en avant de manière trop importante au détriment d'autre forme d'innovation, dans les modalités pédagogiques par exemple.

Mme KRZYWKOWSKI regrette également de voir apparaître la notion de « marque » plutôt que celle « d'identité » pour qualifier un établissement public.

Elle se demande en quoi une université intervient dans les orientations et les innovations de l'insertion professionnelle. Pour finir, elle souhaite connaître les moyens et outils envisagés pour l'amélioration de la qualité de vie au travail. En effet, il est essentiel de prendre en compte la situation d'urgence dans laquelle se trouvent actuellement les personnels enseignants et administratifs.

Mme DUMASY énumère les remarques effectuées par les membres du comité technique de l'UGA. Les débats ont eu lieu de manière confondue entre le projet politique de site et le contrat quinquennal. Un document faisant état des remarques effectuées à propos du contrat quinquennal sera formalisé et transmis aux membres du conseil d'administration de l'UGA.

Elle indique que le projet politique d'établissement ne fait pas l'objet d'un centrage autour de l>IDEX. Le projet IDEX a été présenté et discuté dans plusieurs instances à l'UGA, il a été construit à partir du projet stratégique de l'établissement, ce lien est donc inévitable. De plus, l'obtention du projet IDEX permettra d'apporter un soutien financier à l'UGA dans la mise en œuvre de sa politique.

Elle précise d'autre part que la notion de « développement » n'implique pas le fait qu'on néglige le travail déjà effectué en période de pré-fusion. Les chantiers envisagés auront comme base les réflexions antérieures. Notamment concernant la mise en place d'une bibliométrie adaptée, l'expérience passée devra nécessairement être prise en compte. Il est important que les SHS s'emparent de ce chantier, afin de prendre en compte et mieux défendre et faire reconnaître les spécificités de chaque domaine.

En outre, l'objectif de renforcer le recrutement en SHS, mais également dans le domaine des sciences et technologies, ne remet pas en cause les compétences des enseignants-chercheurs actuels. Il est néanmoins indispensable dans les années à venir d'effectuer un travail de structuration plus forte de la recherche. L'intérêt réside dans une définition plus claire de la stratégie de l'établissement en termes de recherche, et d'effectuer les recrutements qui en découlent. L'idée d'élargir les recrutements à l'international peut être pertinente, principalement dans des domaines où le vivier est faible au niveau national. Le renforcement des SHS pourra également s'effectuer en s'appuyant sur l'expérience et les pratiques d'autres sciences. En effet, certaines pratiques plus répandues dans le secteur Sciences et Technologies peuvent également profiter aux SHS, comme les candidatures aux bourses ERC par exemple. Une approche différente de ce type de pratiques pour l'appliquer au SHS serait une force et contribuerait à créer une culture d'établissement solide.

Mme DUMASY poursuit ensuite en expliquant que le terme de « marque » sera effectivement remplacé par celui « d'identité », plus adapté à un établissement public. Quant à l'insertion professionnelle, celle-ci relève aussi des missions de l'université, même si elle n'en est pas la seule finalité, l'UGA a un rôle à jouer auprès des étudiants en leur proposant des services d'aide à la rédaction de leur curriculum-vitae par exemple, et en leur facilitant de différentes manières l'entrée dans la vie professionnelle. L'objectif est de développer les stages, les contacts avec les acteurs socio-économiques etc...

A propos de la qualité de vie au travail, Mme DUMASY est ouverte aux propositions des personnels. La mise en place des mesures envisagées est toutefois contrainte à un cadre réglementaire et aux moyens de l'établissement.

Mme BENDIAB intervient au sujet du travail des enseignants-chercheurs hors SHS. Elle indique que le nombre de dossiers à déposer pour répondre à des appels à projets (AAP), indispensable pour obtenir des moyens, est déjà considérable. Cela a pour conséquence de réduire le temps de travail consacré à leur activité principale. Aussi, elle considère qu'il serait opportun de distribuer les moyens différemment, sans que cela ne soit conditionné au dépôt de

dossiers. De même, il a été évoqué le fait que certains projets seraient déjà soutenus par l'IDEX alors même que l'appel à projet vient à peine d'être lancé.

Une conseillère partage cet avis. Elle regrette que la mémoire des dossiers ne soit pas conservée. Cela donnerait la possibilité de perfectionner des projets refusés la première année pour qu'ils répondent davantage aux demandes les années suivantes, et ainsi accroissent leur capacité de réussite.

Mme DUMASY est consciente de la surcharge de travail engendrée. L'idée est de développer, dans le cadre de l'IDEX, des AAP pluriannuels. Cela permettra de restreindre le nombre de dossiers déposés annuellement.

M. COLLOT observe que le projet politique d'établissement comporte beaucoup de chantiers. Néanmoins, aucun d'entre eux ne fait mention des doctorants, dont le nombre a chuté de 10%. Il s'inquiète de la manière dont ils seront financés, notamment lorsque les Labex prendront fin. De plus, l'IDEX ne sera pas suffisante eu égard à la baisse des bourses publiques. Selon lui, la progression envisagée ne pourra pas être atteinte dans la réalité.

Mme DUMASY explique qu'en effet le nombre de chantiers est important, ce qui nécessite de hiérarchiser les priorités. Elle espère toutefois que l'IDEX permettra d'augmenter le nombre de doctorants.

Selon M. CHARLOT, le terme «interdisciplinaire» dans le domaine de la recherche n'a pas de sens. Il explique qu'un certain nombre de chercheurs ne peuvent pas effectuer leurs recherches d'une manière interdisciplinaire, certaines disciplines n'ont pas matière à se corréliser avec d'autres.

M. RICHIERO explique que la mise place de coefficients selon la règle majeur/mineur dans les matières de la formation Art et Sciences Humaines a été problématique. Cela a entraîné un taux d'échec élevé, le taux de réussite s'élevant à 27 % en philosophie. Il revient sur l'objectif « favoriser le sentiment d'appartenance des étudiants et des personnels de l'UGA ». Il estime qu'il s'agit d'un terme maladroite car les étudiants sont membres de l'université mais n'en sont pas la propriété.

Mme TADDEI ajoute qu'afin de favoriser l'interdisciplinarité, elle a mis en place de nombreuses conventions dans la composante SH, de manière bénévole par manque de moyens. Néanmoins, l'afflux d'étudiants aux mêmes horaires sur le campus ne peut pas être pris en charge par les transports en commun et constitue de ce fait une contrainte dans l'organisation de cours interdisciplinaires.

Mme DUMASY indique que pour beaucoup d'étudiants, le sentiment d'appartenance est important, le fait d'appartenir à un collectif est un facteur de progrès.

M. DAL MORO souhaite savoir s'il est envisageable de déployer la proposition d'un statut de l'élus envisagé pour les personnels aux élus étudiants.

Mme DUMASY indique qu'une réflexion est prévue à ce sujet.

2-Contrat quinquennal et indicateurs communs

Mme DUMASY effectue une présentation du contrat quinquennal. Le document a été porté à la connaissance des conseillers avant la séance.

Elle précise que ce document est issu d'un travail commun entre la DGESIP (sous-direction du dialogue contractuel) et la présidence de l'UGA. Il a été mené parallèlement et en concordance avec le travail avancé sur le projet politique de la nouvelle université. Il est constitué d'un volet commun avec la COMUE UGA et d'un volet spécifique pour l'UGA.

A la suite de la présentation, les débats sont ouverts avec les conseillers.

Mme BENDIAB souhaite connaître les procédés qui permettront une croissance des ressources propres de l'établissement de 10 M d'euros.

Mme DUMASY indique que le développement des ressources perçues par l'établissement provenant notamment de la formation continue, de la taxe d'apprentissage, des contrats de stage, des formations, ou encore l'amélioration du taux de succès dans les réponses au AAP, sont des outils qui seront utilisés pour atteindre cet objectif.

Mme KRZYWKOWSKI souhaite avoir des précisions sur « l'établissement unique » évoqué dans le préambule du document.

Mme DUMASY explique qu'il s'agirait d'un nouvel établissement. La mention d'établissement « unique » sera remplacée, à la demande de G-INP, par le terme d'établissement « intégré ». Les établissements partenaires sont encore dans la perspective de cette construction. La forme juridique n'a pas encore été discutée ou décidée. L'objectif est de créer un établissement intégrant dans un même cadre l'UGA et les Ecoles.

M. RICHIERO intervient à propos des indicateurs cibles envisagés pour la formation initiale et continue. Il alerte sur les difficultés d'avoir des équipes pédagogiques adaptées au nombre d'étudiants.

Mme DUMASY indique que cet objectif s'inscrit dans la limite du nombre d'emplois de l'établissement, ce qui a été fait remarquer au ministère.

Mme DUMASY ajoute qu'effectivement, le ministère donne des objectifs à atteindre, notamment en formation continue. Il existe toutefois une contrainte inévitable liée aux moyens en ressources humaines de l'établissement. Ces objectifs ne sont donc pas toujours réalisables.

Une conseillère s'interroge sur d'éventuelles discussions concernant la pérennisation des moyens de l'établissement, eu égard aux moyens obtenus grâce à l'obtention d'AAP. En effet, elle souhaite savoir ce qui est envisagé pour les actions à besoin de financement récurrent et régulier, sur du long terme, comme celles liées à la documentation par exemple. Elle interroge sur la manière dont pourront être menés des projets qui ne nécessitent pas de financement important (hors ANR ou IDEX) mais qui suscitent un intérêt auprès des étudiants et des chercheurs.

Mme DUMASY indique que ces financements sont soumis à l'application d'une politique ministérielle. Elle rappelle les actions, notamment des syndicats pour rappeler que les crédits attribués à l'établissement sont insuffisants. Il serait en effet préférable de limiter le financement des AAP pour préserver des financements récurrents plus stables. L'objectif est que l'établissement puisse soutenir les projets intéressants car il est important qu'ils se développent.

M. CALIN aborde la question du déficit. Dans la mesure où un plan de redressement est mis en place, il s'interroge sur la manière dont le contrat quinquennal pourra être déployé.

Mme DUMASY rappelle qu'un plan de redressement est en effet déjà en cours. L'idée est que l'établissement l'accepte pour 3 ans et résorbe le déficit dans ce délai. Afin de revenir à un budget équilibré, une réduction des dépenses de l'établissement est nécessaire. Des économies seront effectuées, par exemple, sur le plan énergétique lié à la consommation des bâtiments. Elle précise que ces économies n'impacteront pas les missions principales de l'établissement.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	98
Membres présents	43
Membres représentés	20
Nombre de votants	54
Voix favorables	27
Voix défavorables	17
Abstentions	10

Au regard des votes, le contrat quinquennal 2016-2020 et les indicateurs communs de l'université Grenoble Alpes sont approuvés à la majorité.

3- Approbation du compte-rendu des séances du Conseil Académique du 3 mars 2016 et du 13 mai 2016

3.1 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 3 mars 2016

M. CALIN souhaite faire une remarque concernant la venue du directeur de l'IAE au conseil académique. En effet, cela avait été envisagé afin d'aborder le sujet des frais facultatifs appliqués aux étudiants de l'IAE.

Mme DUMASY indique que M. LEVY avait estimé que ce point devait être évoqué devant les membres du conseil d'administration de l'UGA, ce qui a été le cas en sa séance du 20 mai 2016. Il a été décidé que ces frais facultatifs ne seraient plus appliqués aux étudiants de l'IAE.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	98
Membres présents	43
Membres représentés	
Nombre de votants	
Voix favorables	43
Voix défavorables	0
Abstention	1

Au regard des votes, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 3 mars 2016 est approuvé à la majorité.

3.2 Approbation du compte-rendu du conseil académique du 13 mai 2016

M. TECHECHMEDJIEV demande un ajout sur le compte rendu du conseil académique du 3 mars ; il indique que Mme la Présidente avait annoncé qu'une seule candidature avait été déposée pour la fonction de vice-président étudiant à la COMUE. Néanmoins, il y en a eu plusieurs en réalité, cette remarque sera donc prise en compte.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	98
Membres présents	43
Membres représentés	20
Nombre de votants	54
Voix favorables	54
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Au regard des votes, le compte rendu de la séance du conseil académique du 13 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

4- Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

